

LE DEPARTEMENT ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
ORGANISENT LA DISTRIBUTION DES MASQUES  
A DESTINATION DES SAAD ET DES SSIAD

**Depuis le début de la crise sanitaire, le Président du Conseil départemental de l'Aisne sollicite des moyens de protection à destination des services d'aide à domicile de l'Aisne (Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SSAD) et Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)).**

Ces moyens étaient jusqu'à présent livrés ponctuellement par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par la Préfecture de l'Aisne.

**Désormais, un approvisionnement logistique est assuré régulièrement et pris en charge par l'Agence Régionale de Santé et le Département. Ainsi, depuis ce mercredi, le Conseil départemental de l'Aisne assure la distribution de masques de protection à tous les SAAD et SSIAD de l'Aisne.**

**39.500 masques ont été livrés** à cet effet par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France auprès du Groupement hospitalier de territoire (GHT) de Soissons.

La distribution a été effectuée grâce à l'implication des services techniques du Département, notamment de la Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales (DGAAS), qui ont ainsi fourni en dotation l'ensemble des partenaires, par l'intermédiaire des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

**D'autres livraisons seront assurées chaque semaine.**

**Nicolas FRICOTEAUX : « salue la mise en place de cette organisation rationalisée, qui permet un approvisionnement en masques répondant aux besoins de l'ensemble de ses partenaires ».**